

«Les demi-vérités sont les pires des mensonges»

Le conseiller aux Etats tessinois Dick Marty était de passage à Genève ce printemps dans le cadre d'une série de cours publics organisés par la Faculté de théologie autour du thème «Etat de droit et abus d'Etat». Rencontre

Au cours de votre carrière, vous avez été à plusieurs reprises en contact avec le trafic de drogue. Que pensez-vous de la politique actuelle dans ce domaine?

DICK MARTY: Le bilan de la lutte contre la drogue est négatif. Le prohibitionnisme actuel entretient le plus grand phénomène criminel de tous les temps. Pourtant, ces substances que l'on interdit ne possèdent pas une grande valeur. C'est la prohibition qui leur donne un prix élevé. Le crime organisé a donc intérêt à ce que la répression continue car, en plus d'assurer de hauts revenus, elle permet de renouveler les derniers échelons impliqués dans le trafic, qui se font régulièrement arrêter. Quant aux tenants de la répression, dont j'ai fait partie avant de changer d'avis, ils s'engagent dans cette voie en étant convaincus que cette méthode est la seule capable de venir à bout du fléau. Il existe donc une alliance objective entre les deux camps. Au temps où j'étais procureur au Tessin, j'ai décidé à un certain moment de changer de tactique et de ne plus cibler les petits consommateurs ou trafiquants qui sont généralement eux-mêmes des victimes. Très vite, les résultats ont suivi. Mes services détiennent toujours le record suisse de la plus grosse prise d'héroïne: 100 kg à Bellinzona en 1987. Mais plus on veut remonter les filières, plus il faut déranger les institutions financières et les bons clients des hôtels cinq étoiles. Ce qui est peu apprécié.

Comment sortir de cette impasse?

Il faudrait mettre l'accent sur la prévention et la formation des jeunes. Et il faut cesser de rêver à une société sans drogues. Quoi qu'on fasse, elle entre partout, même dans les prisons de haute

sécurité. La société doit apprendre à vivre avec, comme elle l'a fait dans l'Antiquité, lorsque la consommation de telles substances était entourée de rituels, d'une pression sociale, etc.

Vous êtes donc d'accord pour légaliser toutes les drogues?

Ce serait la meilleure façon pour en contrôler la distribution, à l'image du commerce de l'alcool et du tabac qui alimente, soit dit en passant, les caisses de l'AVS. Mais la légalisation des drogues ne peut se faire qu'au niveau international et aucun pays ne fait mine de s'engager dans cette voie pour l'instant. Il existe toutefois de plus en plus de personnes, des intellectuels et des hommes politiques notamment, qui critiquent la façon de faire actuelle. Un combat schizophrène, d'ailleurs, puisqu'il existe aujourd'hui des produits qui sont objectivement

vendues en Suisse et que l'on sait que cette substance a un très haut potentiel de dépendance, on est malvenu de faire la morale aux jeunes qui fument de temps en temps du haschich.

Vous avez été l'auteur de nombreux rapports pour le compte du Conseil de l'Europe, notamment celui sur les prisons secrètes de la CIA dans le cadre de la «guerre contre le terrorisme» des Etats-Unis. Quel regard portez-vous sur l'attitude des gouvernements occidentaux dans cette affaire?

Beaucoup de gouvernements mentent, que ce soit activement ou en cachant la vérité, ce qui, dans une démocratie, revient au même. Quand j'étais étudiant, la cour de cassation italienne avait rendu un jugement affirmant que les demi-vérités sont les pires des mensonges. Je constate que la politique officielle se sert énor-

«Le crime organisé a intérêt à ce que la répression continue»

plus dangereux (c'est-à-dire qu'ils font plus de dégâts du point de vue social et sanitaire) que les substances assimilées à la drogue et qui sont, malgré cela, l'objet de publicité. Toutes les substances qui créent une dépendance et qui ont des effets psychotropes devraient être traitées de manière analogue dans le cadre d'une politique de prévention cohérente. Quand on voit les tonnes de benzodiazépines qui sont

mément de demi-vérités. A propos des prisons secrètes, les pays européens ont eu une attitude lâche. Les Etats-Unis ont décidé que la guerre contre le terrorisme n'était pas une guerre classique, qu'elle n'obéissait pas au droit pénal et que les Conventions de Genève, dépassées, ne s'appliquaient plus. Ils ont inventé la notion d'ennemi combattant qui leur a permis de justifier les enlèvements, les détentions secrètes et



sans jugement ainsi que la torture, pudiquement désignée comme des «techniques renforcées d'interrogatoire».

Tout cela est contraire à l'Etat de droit et n'a été possible que grâce à la collaboration des Etats européens.

Comment cela?

Dans mon deuxième rapport sur la question, je montre que tout est parti d'une décision de l'OTAN du mois d'octobre 2001. Lors d'une séance officielle, les Etats-Unis ont invoqué l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord qui stipule que si un Etat membre est militairement attaqué, les autres sont tenus de lui prêter assistance – ce qui est, en l'occurrence, juridiquement très discutable. Un peu plus tard, une réunion secrète s'est tenue, durant laquelle les dispositions pratiques ont été mises en œuvre. Les pays se sont accordés sur le fait que l'action serait menée par la CIA et que cette dernière jouirait d'une immunité sur tous les territoires des pays de l'OTAN mais aussi des pays candidats et des Etats ayant signé le Partenariat pour la paix, parmi lesquels se trouve la Suisse. Les différents services secrets militaires ont également été appelés à collaborer avec la CIA.

Cela s'est-il produit?

Oui. Un cas bien documenté est celui d'Abou Omar, un ancien imam égyptien soupçonné de terrorisme. Il est enlevé en 2003 par des agents de la CIA en Italie, emmené sur la base d'Aviano puis sur celle de Ramstein en Allemagne (en survolant la Suisse) avant d'être transféré au

Caire. Il est torturé à plusieurs reprises et est libéré faute de preuves 14 mois plus tard. Un procès a eu lieu à Milan contre les auteurs de cet enlèvement. Les magistrats ont apporté les preuves de l'implication des services secrets militaires italiens dans l'affaire mais les gouvernements successifs (Romano Prodi puis Silvio Berlusconi) les ont invalidées en les faisant passer pour des secrets d'Etat. Il existait néanmoins assez d'éléments pour condamner, par contumace, les 26 agents de la CIA ayant participé à l'action. Une commission parlementaire allemande a de son côté demandé un rapport sur le rôle joué par leur gouvernement dans l'organisation de ces prisons secrètes. Ils ont reçu un rapport de 500 pages dont 495 étaient blanches avec un timbre «secret d'Etat». Ce blocage total à la recherche de la vérité s'est retrouvé dans de nombreux pays.

Comment avez-vous obtenu vos informations?

La vérité sur ce qui s'est passé est connue grâce à des informations américaines. Beaucoup d'employés de la CIA étaient indignés de ce qu'ils étaient contraints de faire. Ils travaillaient pour un service de renseignement, pas comme gardiens de prison et encore moins comme tortionnaires.

Vous critiquez le pragmatisme politique ou la «Realpolitik». L'argument de l'intérêt su-

périeur de la nation n'a-t-il aucune valeur à vos yeux?

L'Italie et l'Espagne ont été confrontées à des années de terrorisme qui, proportionnellement, ont été beaucoup plus fortes que les attentats qui ont touché les Etats-Unis. Dans les deux cas, ces pays en sont venus à bout en respectant l'état de droit et en traitant les responsables en tant que criminels. Les Etats-Unis, en font des martyrs. En annonçant personnellement la disparition d'Oussama Ben Laden, le président Barack Obama l'a transformé en une figure majeure de l'histoire. Il a donné à ses supporters l'énergie nécessaire pour recharger les batteries de la haine.

Ben Laden aurait dû être arrêté et jugé?

Ce sont les règles élémentaires de l'état de droit. On sait maintenant que les quatre seules personnes armées présentes dans la maison du leader d'Al-Qaïda ont été rapidement neutralisées et qu'à l'intérieur, il ne restait plus que les femmes, les enfants et un Ben Laden sans armes. Il ne s'agit donc pas d'une action de guerre mais d'une exécution extrajudiciaire. Je le regrette car en cas de procès public, on aurait probablement compris que Ben Laden était un être misérable, un criminel sans scrupule et non cette figure mythique très intelligente promue par Al-Qaïda. ■

Propos recueillis par Anton Vos